



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance extraordinaire du 26 février 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 26 février 2025 à 18h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Monsieur Marc Poirier, Conseiller a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 18h30.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2025-02-26-048

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT



500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
600-1	Projet de règlement Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble 2025-01
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à la majorité des membres présents

0-3 Période de question

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1 Premier projet de résolution - Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble 2025-01

M.B. 2025-02-26-049

CONSIDÉRANT qu'un projet de construction d'un multi logements a été demander par Mme Tina Heafey, au nom de la compagnie 8355533 Canada Inc.

CONSIDÉRANT que ce projet est situé en zone villégiateur v103.

CONSIDÉRANT que la zone v103 ne possède pas l'usage multi logements.



CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MCRVG a été modifier pour autoriser le multi logements dans le pôle touristique du détroit de McKenzie par le règlement 2023-371.

CONSIDÉRANT que les nouveaux règlements de concordance au nouveau schéma d'aménagement de la MRCVG et de la municipalité de Bouchette ne sont pas encore en vigueur.

CONSIDÉRANT par le fait même que l'outil idéal pour ce projet est le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'un règlement PPCMOI 2024-359 en suivant tout le processus d'adoption avec la résolution M.B 2024-11-11-304.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PPCMOI a été déposer auprès du service de l'urbanisme le 11 février 2025 par Mme Heafey.

CONSIDÉRANT que le bâtiment à construire sera un multi logements de 4 unités sur un étage comprenant deux logements de deux chambres à coucher et deux logements d'une chambre à coucher.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'installation septique conforme au nombre de chambres, certifié par un technologue professionnel, accompagne cette demande.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement extérieur, accompagne cette demande.

CONSIDÉRANT que ce projet a été déposé auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 février 2025 et que le comité en fait la recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Monique Pelletier et résolu :

QUE la municipalité de Bouchette accepte la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro de dossier 2025-01 déposée par Mme Tina Heafey, au nom de la compagnie 8355533 Canada Inc., conformément au règlement numéro 2024-359 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et ce, pour la construction d'un immeuble multi-logements de 4 unités en zone V103 étant en complément à un usage récréotouristique existant; le tout sur le lot numéro 5 358 156 ayant une superficie de 4 477,8 mètres carrés.

Adoptée à la majorité des membres présents

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------



1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2025-02-26-050

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 18h33.

Adoptée à la majorité des membres présents

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim